



# CIRCULADE

## LES INFOS DE VOTRE VILLAGE

### LE MOT DU MAIRE

Une fois n'est pas coutume, mais je tenais à m'exprimer directement au travers de ce bulletin municipal.

Je me dois de vous présenter des excuses. Tout d'abord le CIRCULADE du mois d'Octobre 2022 n'a pas été distribué à l'intégralité du village.

Le Groupe La Poste, mandaté pour cette tâche, n'a pas honoré son contrat. Ce n'est pas la première fois qu'il nous fait défaut mais jusqu'à présent nous avons toujours réussi à résoudre les problèmes. Notre dernière communication a tout bonnement été jeté à la poubelle d'où notre incapacité à la distribuer.

Nous avons donc pris la décision de changer le mode de distribution.



Dans un second temps, concernant la cérémonie des vœux, qui se tenait traditionnellement le 1<sup>er</sup> jeudi de janvier, a été avancé au mercredi car Carcassonne Agglo faisait également ses vœux le même jour que nous.

Cette année, aucune invitation n'a été mise dans les boîtes aux lettres.

Nous corrigerons cette erreur l'année prochaine.



### PANNEAU POCKET

La municipalité a investi dans une application pour smartphone (Android ou iOS) qui s'appelle : **PANNEAU POCKET**

Cette application est GRATUITE, ne nécessite pas la création d'un compte, ne demande pas votre adresse mail, n'a pas besoin de créer un mot de passe, ne récupère pas votre numéro de téléphone ni vos données personnelles.

Cette application permet à la mairie d'envoyer en temps réel une notification sur les informations ou alertes concernant notre village. Il suffit de mettre Capendu en favori pour les recevoir.

De plus, beaucoup de villages voisins sont équipés également et vous pourriez donc recevoir leurs informations.

Les services administratifs de la Mairie vous aideront à l'installation si vous rencontrez des difficultés.



### EHPAD LES FIGUERES



Le CCAS de Capendu a renouvelé la Délégation de Service Public de l'EHPAD des Figueres. Il tient à remercier le Groupe SOS pour le travail effectué pendant plus de 6 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, l'Association à but non lucratif des PEP des Pyrénées Orientales détient la gestion de l'établissement pour une durée de 10 ans. En ce qui concerne le personnel de la structure, rien ne change pour lui, ils continuent tous leurs missions, il en est de même pour les résidents, le changement de gestionnaire se fait en douceur et dans la continuité.



Robert Clarimon / Jean Vergès  
Président / Secrétaire Général

## INCENDIES ET APRES ?

Le 28 juillet 2022, Capendu a subi un important incendie. 11ha de forêt communale sont partis en fumée.

Le temps est venu de nettoyer. Une société spécialisée a acheté le bois brûlé. Sa coupe et son évacuation sont en cours et vont durer plusieurs semaines.

Cette forêt avait déjà subi un incendie, il y a longtemps, et avait été replantée notamment par les enfants des écoles du village en 1989. A cette occasion, elle avait été baptisée la « Forêt du Bicentenaire » en l'honneur du Bicentenaire de la Révolution Française. La municipalité souhaite replanter cet espace. Les agents de l'ONF conseillent d'attendre 1 à 3 ans afin de voir comment évolue la végétation et feront une proposition adéquate en temps voulu.



## COUPE DE BOIS SAUVAGE

Il est de bon ton de rappeler que la coupe de bois « sans autorisation » dans des forêts privées est strictement interdite.

La coupe ou l'enlèvement de bois qui n'ont pas 20 centimètres de tour, qu'ils aient été plantés ou non depuis moins de dix ans, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe, soit une amende de 1500 €, d'après le Code Forestier.

Il est également interdit de ramasser le bois « mort » car il appartient au propriétaire. Vous encourez également une amende de 5<sup>e</sup> classe soit 1500 €

Dans les 2 cas, les sanctions peuvent aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Article 547 du Code civil et Article 311-2 du Code pénal.



## DEPOT SAUVAGE

Il est rappelé que l'abandon et le dépôt d'ordures sont punis par le code pénal article R634-2 avec une amende forfaitaire de 135 €.



## REPAS DES AINES

La municipalité invite les plus de 65ans à son traditionnel repas des aînés le jeudi 30 mars. Si vous n'avez pas reçu l'invitation, merci de vous signaler rapidement à la mairie et surtout inscrivez-vous !



## UEE

Parce qu'un enfant se construit, grandit, apprend en étant en relation avec d'autres enfants de son âge, les unités d'enseignement externalisées (UEE) en milieu scolaire ordinaire sont indispensables au bon développement et à l'épanouissement des jeunes porteurs d'un handicap. Depuis janvier, au sein de l'école élémentaire de la commune, où sept élèves ont déjà fait leur rentrée. Le projet, porté par l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) de l'Aude, a bénéficié du soutien de la municipalité, de l'Éducation nationale, de la Maison départementale des personnes handicapées et du Département.

## ENERGIE

Comme tous les citoyens, Capendu est également confronté à la hausse des prix de l'énergie.

Pour l'année 2022, le montant de la facture d'électricité s'est élevé à 72 000 € et 8 000 € pour le gaz.

Nos prévisions pour l'année 2023 sont d'environ 144 000 € pour l'électricité et 52 000 € pour le gaz.

Ces prévisions sont réalisées malgré les coupures que nous réalisons sur l'éclairage public.

Nous demandons des efforts à chaque association qui demandera le prêt d'une salle afin de ne pas surconsommer.



## ENCOMBRANTS

Tous les mardis, sur inscription auprès du secrétariat de la mairie, les agents municipaux ramassent uniquement les encombrants :

Gros électroménagers, meubles, palettes, grosses pièces métalliques ...



**Attention :** les sacs, les cartons pliés ou autres cartons remplis d'objets divers ne sont pas des encombrants ! Vous devrez les emmener vous-même à la déchetterie.

## RAPPEL : ALERTE SMS



Pensez à vous inscrire à notre service d'alerte et notre service d'information par SMS réservé uniquement aux habitants de Capendu.

- Le service Alerte contient risque majeur, catastrophe naturelle, inondation, incendie, vent violent, canicule, terrorisme, ...

- Le service Information contient les manifestations, les événements, les décès (uniquement sur demande des familles du défunt),...

## RAPPEL : MISE A JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES VULNERABLES

La municipalité met à jour régulièrement sa liste des personnes vulnérables. Une personne vulnérable est une personne âgée et/ou en situation de handicap et isolée. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre à la mairie (ou quelqu'un de l'entourage proche).

Cette liste nous permet en cas de risques majeurs de garder contact comme nous avons pu le faire pendant cette pandémie.

N'hésitez à vous inscrire ou vous faire inscrire !



## LOTISSEMENT FAUBOURG DE SURZAC

Pour rappel, c'est Habitat Audois qui est en charge de la réalisation de ce lotissement. Les logements devraient être disponibles pour l'été 2023.

Les personnes désireuses d'un logement doivent s'inscrire directement sur le site internet d'Habitat Audois.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Après consultation du Conseil Municipal, M. le Maire a pris la décision depuis début Octobre, que l'éclairage public de l'intégralité du village serait interrompu de 23h à 6h du matin. Le village participe ainsi à un effort écologique et économique.



## ACHAT GROUPE DE BOIS

Afin de réduire les coûts et de faire bénéficier aux habitants d'un tarif le plus avantageux possible, la municipalité souhaite connaître vos habitudes en achat de bois de chauffage. (Essence de bois, longueur de coupe, entreprise, quantité et prix).

Contactez-nous au plus tôt svp directement en mairie ou par mail à [contact@capendu.fr](mailto:contact@capendu.fr)

## RD6113

On arrive au bout du chantier de cette 1<sup>ère</sup> tranche. Le planning de l'entreprise Colas prévoit une fin des travaux le 23 mars 2023 (sauf intempéries).

Les délais et le budget ont été tenus. Quelques ajustements techniques dû au mur de la Gendarmerie et à une poutre Télécom reliant Bordeaux à Marseille, nous ont fait faire quelques dépassements maîtrisés (environ 20 000 € soit 1,5% du montant des travaux).

## TRESORS D'ALARIC

**TRÉSORS D'ALARIC**  
MARCHÉ DES PRODUCTEURS  
DE PAYS

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet, la municipalité renouvellera « Trésors d'Alaric » un marché de producteurs et d'artisans. Avis aux producteurs et artisans ! Si vous souhaitez y participer, contacter la Mairie pour vous inscrire.

N'hésitez pas à faire passer l'information.

## CONCILIATION DE JUSTICE

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Litiges concernés :

Relations entre bailleurs et locataires

**Litiges et troubles du voisinage**

Ce service est gratuit, rapide, avec un accord officiel au bout de la procédure.

Contact : Jean-Jacques DENJEAN

[denjean.jeanjacques@gmail.com](mailto:denjean.jeanjacques@gmail.com)

Après ce référencement, si des citoyens veulent participer au choix d'une ou de plusieurs entreprises, n'hésitez pas à vous faire connaître. Aucun engagement ne sera pris à votre place.

Le but de se regrouper est simplement d'essayer de faire baisser les prix au maximum.

**TRIBUNE DE LA MAJORITE**

Le printemps arrive mais la pluie se fait attendre. Il va falloir prévoir de probables restrictions d'eau. Les niveaux sont au plus bas.

Nous ne souhaitons bien évidemment pas vivre un été comme nous venons de le passer !

Nous arrivons au bout de notre première tranche de travaux sur la RD6113. Une pause sera observée jusqu'au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Nous dépendons des travaux qui vont avoir lieu à Villalier. Nos 2 villages ne peuvent pas faire leurs travaux en même temps à cause du passage des convois exceptionnels.

Nous reprendrons donc après cette pause jusqu'à fin 2025. Nous arriverons jusqu'à la hauteur de la cave coopérative.

Bien conscient, que les rues du village sont en mauvais état. Nous attendrons la fin des différents travaux en cours dans notre village (RD6113, Faubourg de Surzac, Futur IME...) pour remettre les rues en état.

En 2023, nous continuerons à faire des travaux sur notre village. Notamment, le toit de l'école élémentaire sera réparé. Notre ligne de conduite : continuer de faire avancer notre village et tenir nos engagements.

*Le groupe majorité*

**EXPRESSION DE L'OPPOSITION :  
MIEUX VIVRE A CAPENDU**

Pas de texte transmis

**RETROSPECTIVE INSOLITE : PANIQUE EN GARE DE CAPENDU**

*(Paru dans le Petit Parisien du 4 Décembre 1904)*

UNE CAGE DE FAUVES BRISEE. – DEUX LIONS ET DEUX OURS EN LIBERTE.

Un accident, qui aurait pu tourner au drame, vient de se produire en gare de Capendu. Une ménagerie, composée d'une dizaine de voitures, arrivait à Capendu par un train de marchandises, se dirigeant vers Carcassonne où elle devait s'installer.

En gare de Capendu, un accident se produisit : l'essieu d'une voiture se rompit, une cage fut renversée et éventrée et quatre fauves superbes – deux ours et deux lions – s'évadèrent en poussant des hurlements terribles.

Ce fut une panique générale. Les quelques personnes présentes, à cette heure, sur le quai de la gare, se cachaient ou fuyaient. Dans le village où l'alarme fut bientôt donnée, les gens verrouillaient leur porte à double tour.

Les gendarmes, aussitôt prévenus, se munirent de fusils et de cartouches et battirent la campagne à la recherche des fauves.

Sur la voie, ils trouvèrent un ours écrasé par un train et ce ne fut que le lendemain matin qu'ils rencontrèrent, autour du village, les deux lions et l'ours qui erraient tranquillement.

Les gendarmes tuèrent à coups de fusil, les dangereuses bêtes dont les corps ont été expédiés au muséum d'histoire naturelle à Toulouse.



*Image d'illustration*